

# La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 9 – Mars 2025

## Le Label Fête

Le label fête permet d'aider toute association ou comité des fêtes à réaliser une action de sécurité routière lors de soirées festives.

Les organisateurs s'engagent à :

- choisir et former un référent local chargé du risque alcool
- organiser le stand de prévention : intervenants sur le stand, gestion du matériel nécessaire, mise en place d'un lieu dédié
- communiquer sur le dispositif de prévention
- encadrer la vente de boissons alcoolisées
- gérer la fin de la fête

Une aide matérielle sera fournie à l'association. Nous mettons à disposition des éthylotests électroniques et chimiques, des affiches, une machine à cocktail pour réaliser des cocktails sans alcool.

Une aide financière peut être également demandée au comité « Label Fête ». Son montant ne dépassera pas 800 €. Cette somme doit servir exclusivement à financer des boissons sans alcool, de l'alimentation diverse pour se restaurer sur place, la mise en place d'un système de transport...

En 2024, 16 comités des fêtes ou associations ont pu bénéficier du dispositif.

Le dossier de demande est disponible sur notre site départemental [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)

Les prochaines commissions d'attribution auront lieu les 26 juin 2025 et 10 juillet 2025. Merci de transmettre l'information notamment aux comités des fêtes de vos communes pour un dépôt des dossiers 3 semaines avant les dates des commissions.



## Prévention Jeunesse

«Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller» est une pièce de théâtre de marionnettes où l'imaginaire, la poésie et l'humour rejoignent des situations concrètes du quotidien. Ce spectacle, réservé aux moins de 8 ans, permet de sensibiliser et d'éduquer les enfants dès leur plus jeune âge aux comportements fondamentaux de protection dans la rue, en voiture.

Le spectacle aborde les thèmes de la traversée piétonne sur un passage protégé, du feu tricolore, du déplacement sur les trottoirs et du port de la ceinture de sécurité de façon ludique.

Si votre école souhaite profiter de ce spectacle gratuitement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)



## Les maires et la sécurité routière



L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ont co-écrit l'ouvrage intitulé

### *Sécurité routière, Memento du Maire*

Ce guide a pour objectif de compléter et décliner l'ouvrage *Les maires et la sécurité routière* de 2017. En effet, la lutte contre l'insécurité routière est l'une des préoccupations quotidiennes du maire. Ce travail résulte d'une collaboration étroite entre les associations des maires de France et la Délégation à la sécurité routière (DSR), afin de mettre en place des politiques publiques de lutte contre l'insécurité routière adaptées aux besoins des territoires.

Cette version actualisée est enrichie des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son édition précédente et des décisions adoptées lors du dernier Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 17 juillet 2023.

Vous pouvez le télécharger à titre gracieux sur le site du CEREMA par le biais du lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/securite-routiere-memento-du-maire>

mais également sur le site de la sécurité routière des Hautes-Pyrénées : <http://www.securiteroutiere65.fr/index.php?page=fiche&id=1000000046>